



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre IX Contrôle interne

Chapitre 30 Contrôle interne

(Programme 26 du plan-programme biennal pour l'exercice 2014-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres éléments d'information	10
A. Direction exécutive et administration	11
B. Programme de travail	13
Sous-programme 1. Contrôle interne	14
Sous-programme 2. Inspection et évaluation	16
Sous-programme 3. Investigations	18
C. Appui au programme	22

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	24
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	25
III.	Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015	26

Vue d'ensemble

Tableau 30.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	40 720 200
Ajustements techniques (effet-report et élimination des dépenses non renouvelables)	863 600
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(1 119 300)
Variation proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	(134 300)
Variation	(390 000)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015^a	40 330 200

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 30.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	122	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 15 P-2/1, 8 G(1°C), 24 G(AC), 1 AL
Suppressions	(4)	1 D-1, 1 G(AC) (sous-programme 1) 1 D-1 (sous-programme 2) 1 P-2/1 (sous-programme 3)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	118	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 23 G(AC), 1 AL

Orientation générale

- 30.1 L'objectif général du programme est de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité et d'aider l'Organisation à fonctionner de façon très efficace et rationnelle et à atteindre ses objectifs. Le Bureau des services de contrôle interne exerce ses fonctions en toute autonomie, sous l'autorité du Secrétaire général, conformément à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies. Il est habilité à entreprendre, à mener à bien et à faire connaître toute activité qu'il juge nécessaire à l'exercice de sa mission en matière de contrôle. Il aide le Secrétaire général à assumer ses responsabilités concernant le contrôle interne des ressources et du personnel de l'Organisation en exerçant un contrôle et en procédant à des audits internes, à des inspections, à des évaluations et à des investigations.
- 30.2 Le mandat du programme découle des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale, des dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2003/7), ainsi que du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL, agent local; BO, budget ordinaire; CoxBO, postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire; G(AC), agent des services généraux (Autres classes); G(1°C), agent des services généraux (1^{re} classe); RxB, ressources extrabudgétaires; SM, agent du Service mobile; SGA, secrétaire général adjoint; SSG, sous-secrétaire général.

l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Afin d'assurer une parfaite coordination des travaux et de réduire au minimum les chevauchements et les doubles emplois, le Bureau travaille en collaboration étroite avec les autres organes de contrôle, à savoir le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et le Corps commun d'inspection.

- 30.3 Pour atteindre les objectifs de responsabilité et de transparence, le Bureau soutient l'action menée par l'Organisation pour se doter d'un système de responsabilisation performant et transparent et de moyens plus efficaces de déterminer, d'évaluer et d'atténuer les risques. Il s'acquitte de cette mission en publiant en temps opportun des rapports de qualité sur ses activités d'inspection, d'évaluation, d'audit interne et d'investigation, conformément aux normes internationales en vigueur et à son mandat, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 48/218 B.
- 30.4 Le Bureau aide l'Organisation à améliorer ses résultats en déterminant les facteurs qui influent sur l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles sont exécutés les programmes conformément aux directives des organes intergouvernementaux, et notamment aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992. Il mène en outre diverses activités pour soutenir l'engagement qu'a pris l'Organisation en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, notamment en contrôlant ses travaux dans ce domaine.

Vue d'ensemble des ressources

- 30.5 Les ressources demandées au titre du chapitre 30 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 40 330 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 390 000 dollars (1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette variation résulte de trois facteurs : a) des ajustements techniques qui tiennent au non-renouvellement des dépenses et à l'effet-report de la création de postes approuvés en 2012-2013; b) des variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; et c) des variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1).
- 30.6 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 30.3 et 30.4.

Tableau 30.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	Variation										
	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Ajustement technique (effet- report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a	Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	2 280,1	2 741,3	265,3	199,9	–	–	465,2	17,0	3 206,5	100,9	3 307,4

Chapitre 30 Contrôle interne

	Variation										
	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Ajustement technique (effet- report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a	Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
B. Programme de travail											
1. Audit interne	14 211,6	16 291,3	–	(195,7)	(661,7)	–	(857,4)	(5,3)	15 433,9	349,2	15 783,1
2. Inspection et évaluation	7 425,8	7 543,4	732,9	(20,0)	(240,7)	–	472,2	6,3	8 015,6	252,1	8 267,7
3. Investigations	8 964,7	11 406,7	(134,6)	15,8	(216,9)	–	(335,7)	(2,9)	11 071,0	357,3	11 428,3
Total partiel, B	30 602,1	35 241,4	598,3	(199,9)	(1 119,3)	–	(720,9)	(2,0)	34 520,5	958,6	35 479,1
C. Appui au programme	2 124,6	2 737,5	–	–	–	(134,3)	(134,3)	(4,9)	2 603,2	98,2	2 701,4
Total partiel	35 006,8	40 720,2	863,6	–	(1 119,3)	(134,3)	(390,0)	(1,0)	40 330,2	1 157,7	41 487,9

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail			
1. Audit interne	31 842,1	25 390,2	36 220,4
2. Inspection et évaluation	1 346,3	1 982,5	2 035,6
3. Investigations	13 301,4	18 049,7	21 965,1
C. Appui au programme	1 284,0	1 309,8	1 515,6
Total partiel	47 773,8	46 732,2	61 736,7

3) Ressources extrabudgétaires

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail			
1. Audit interne	9 491,5	16 223,0	17 190,6
3. Investigations	219,9	647,8	647,8

Titre IX Contrôle interne

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
C. Appui au programme	-	-	-
Total partiel	9 711,4	16 870,8	17 838,4
Total	92 492,0	104 323,2	121 063,0

^a A/67/529 et Corr.1.

Tableau 30.4 **Postes**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
	2012- 2013	2014- 2015	Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^a		Ressources extrabudgétaires ^b		2012- 2013	2014- 2015
			2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
Secrétaire général adjoint	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Sous-Secrétaire général	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
D-2	3	3	-	-	-	-	-	-	3	3
D-1	5	3	-	-	1	3	-	-	6	6
P-5	13	13	-	-	11	19	2	2	26	34
P-4/3	51	51	-	-	63	91	6	6	120	148
P-2/1	15	14	-	-	-	-	1	1	16	15
Total partiel	89	86	-	-	75	113	9	9	173	208
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	8	8	-	-	1	2	-	-	9	10
Autres classes	24	23	-	-	7	11	4	4	35	38
Total partiel	32	31	-	-	8	13	4	4	44	48
Catégories diverses										
Agents locaux	1	1	-	-	4	10	2	2	7	13
Agents du Service mobile	-	-	-	-	16	15	-	-	16	15
Total partiel	1	1	-	-	20	25	2	2	23	28
Total	122	118	-	-	103	151	15	15	240	284

^a Cent cinquante et un postes liés à des activités de contrôle répartis comme suit : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1 P-4 et 1 P-3); Tribunal pénal international pour le Rwanda (2 P-4); appui aux activités de maintien de la paix (3 D-1, 19 P-5, 44 P-4, 43 P-3, 2 G(1^{er}C), 11 G(AC), 15 SM et 10 AL).

^b Quinze postes liés à des activités de contrôle répartis comme suit : Programme des Nations Unies pour l'environnement (1 P-4 et 1 AL); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (1 P-3 et 1 AL); Haut-Commissariat aux droits de l'homme (1 P-4); activités financées en commun (1 P-2); Compte d'appui en remboursement pour le Bureau des services de contrôle interne [1 P-4 et 1 G(AC)]; appui au programme (activités techniques extrabudgétaires) [2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)].

Tableau 30.5 Répartition des ressources par composante

(Pourcentage)

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Direction exécutive et administration	8,0	–	–
B. Programme de travail			
1. Audit interne	38,1	58,7	96,4
2. Inspection et évaluation	19,9	3,3	–
3. Investigations	27,5	35,5	3,6
Total partiel	93,5	97,5	100,0
C. Appui au programme	6,5	2,5	–
Total	100,0	100,0	100,0

Ajustements techniques

30.7 La variation s'explique par le non-renouvellement de dépenses d'un montant de 134 600 dollars ayant essentiellement servi à l'achat de logiciels protégés pour la création d'un système mondial unique normalisé de gestion des dossiers qui centraliserait toutes les informations et garantirait un accès rapide aux informations essentielles, l'exactitude et la cohérence des données. Cette diminution des dépenses prévues est partiellement annulée par une augmentation de 998 200 dollars qui tient à l'effet-report de la création de sept nouveaux postes au cours de l'exercice biennal 2012-2013, en application de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

30.8 Une réduction des ressources d'un montant de 1 119 300 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales réductions, chiffrées à 1 015 800 dollars, et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 30.6.

Tableau 30.6 Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

Réduction nette : moyens nécessaires	Description	Réduction : produits	Réduction : objectifs de résultats
Programme de travail	Rationalisation des fonctions de gestion et d'appui	–	–
<i>Sous-programme 1</i>			
Suppressions :	Réduction nette totale : 1 015 800 dollars		
1 D-1 : chef de service	La suppression d'un poste de chef de service (D-1), d'un poste de directeur adjoint (D-1), d'un poste d'enquêteur adjoint de 1 ^{re} classe (P-2) et d'un poste d'assistant d'administration [G(AC)]		
1 G(AC) : assistant d'administration			
<i>Sous-programme 2</i>			
Suppression :	s'explique par le projet qu'a le Bureau des services de contrôle interne de rationaliser ses fonctions de gestion et d'appui tout en		
1 D-1 : directeur adjoint			

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
<p>Création : 1 poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	<p>maintenant ses dépenses opérationnelles, ce qui devrait permettre d'atténuer autant que faire se peut les conséquences directes sur l'exécution de ses mandats.</p>		
<p><i>Sous-programme 3</i> Suppression : 1 P-2/1 : enquêteur adjoint de 1^{re} classe</p>	<p>Les modifications de la structure hiérarchique du Bureau prennent en compte la taille des unités administratives, leur charge de travail respective et la plus grande autonomie accordée aux cadres de classe P-5, qui se verront confier plus de responsabilités et seront davantage comptables de l'exécution des mandats. Compte tenu de sa petite taille (22 postes imputés au budget ordinaire et 3 financés par des ressources extrabudgétaires), la Division de l'inspection et de l'évaluation, qui n'existe qu'au Siège, sera restructurée et sa direction confiée à un fonctionnaire de classe D-2, tandis que le poste de directeur adjoint de classe D-1 sera supprimé. Toutefois, pour que la mise en place de la nouvelle structure hiérarchique se fasse dans de bonnes conditions, un poste de temporaire (autre que pour les réunions) a été prévu à titre exceptionnel pour assurer la continuité du financement du poste de D-1 pour 2014.</p> <p>Ses effectifs (4 postes imputés au budget ordinaire, 5 financés par des ressources extrabudgétaires et 3 postes financés sur le budget des tribunaux) et sa charge de travail étant plus modestes, la Division de l'audit interne de Nairobi pourrait être dirigée par un P-5, au lieu d'un D-1, relevant directement du Chef de service (D-1) à New York. Le Sous-Secrétaire général jouerait également un rôle plus important dans la gestion de la Division de l'audit interne.</p> <p>La suppression d'un poste d'enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2) et d'un poste d'assistant d'administration [G(AC)] découle de la mise en concordance des effectifs et de la charge de travail, et d'une redistribution des fonctions entre les postes existants.</p>		

Variation proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire 2014-2015

30.9 Une réduction des crédits d'un montant de 134 300 dollars est proposée pour donner suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire. Les principales réductions, qui s'établissent à 124 800 dollars, sont récapitulées dans le tableau 30.7.

Tableau 30.7 **Principales variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire**

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Appui au programme	Réduction tenant compte des dépenses observées au cours de l'exercice 2012-2013 au titre des services informatiques et de communications	–	–
Réduction :			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Diminution totale : 124 800 dollars		
Services contractuels	La diminution des crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) tient compte des dépenses observées au cours de l'exercice précédent et de l'octroi de congés de compensation à la place du paiement des heures supplémentaires. La diminution au titre des services contractuels s'explique par la diminution des frais afférents aux services informatiques et de communications, concernant notamment les comptes d'accès à distance, les besoins d'hébergement et l'appui pour le matériel de traitement central des données à New York.		

Quotes-parts hors budget ordinaire

30.10 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'établir à 61 736 700 dollars, soit 51 % du montant total des ressources nécessaires, et devrait permettre de financer les activités de contrôle interne relatives au plan-cadre d'équipement, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, au Tribunal pénal international pour le Rwanda et aux opérations de maintien de la paix. Ce montant représente une augmentation de 15 004 500 dollars environ par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, qui est imputable essentiellement à l'accroissement des besoins au titre du compte d'appui, en raison de la transformation en postes de 51 emplois de temporaire, de l'application d'un taux de vacance moins élevé que pour l'exercice précédent et de l'augmentation des dépenses communes de personnel, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/756).

Ressources extrabudgétaires

- 30.11 Le montant des ressources extrabudgétaires devrait être de 17 838 400 dollars, soit 15 % du montant total des ressources nécessaires. Il devrait permettre de financer les activités de contrôle interne relatives aux fonds et programmes des Nations Unies, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ainsi que des activités de coopération technique. Le montant prévu correspond à une augmentation d'environ 967 600 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, imputable essentiellement à l'augmentation des besoins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au titre des dépenses de personnel et des dépenses opérationnelles (voyages).
- 30.12 La possibilité pour le Bureau de continuer à disposer de ressources provenant de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires influera grandement sur sa capacité d'assurer les services escomptés d'audit, d'inspection, d'évaluation et d'enquête pour les divers fonds et programmes, ainsi que pour les activités de coopération technique, le plan-cadre d'équipement, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et les opérations de maintien de la paix, et ainsi permettre à ces derniers d'atteindre leurs objectifs en favorisant l'efficacité et la responsabilité grâce à la création de mécanismes de contrôle internes et au respect permanent des règles et règlements régissant chaque programme.

Autres éléments d'information

- 30.13 Dans le souci d'assurer la cohésion à l'échelle du système, le Bureau coordonne régulièrement ses travaux avec ceux d'autres organes de contrôle des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, de manière à éviter que les mêmes contrôles soient effectués plusieurs fois ou que des activités échappent aux contrôles. En plus de communiquer ses plans de travail, le Bureau tient des réunions bimestrielles avec le Comité des commissaires aux comptes pour faire le point et débattre de questions d'intérêt mutuel. Il tient également des réunions, selon que de besoin, avec le Corps commun d'inspection lorsqu'un problème particulier se présente. Par ailleurs, les responsables de ces organes participent à une réunion tripartite annuelle pour débattre entre autres choses de la coordination des activités de contrôle. La Division de l'inspection et de l'évaluation continue de jouer son rôle parmi les entités chargées de l'évaluation au sein du système des Nations Unies et préside le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui a vocation à promouvoir et à renforcer les fonctions d'évaluation dans le système des Nations Unies. La Division de l'audit interne participe activement aux travaux et aux réunions des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. La Division des investigations poursuit sa collaboration avec ses divers homologues de l'ONU et leur fournit l'appui d'experts. Par exemple, elle participe aux efforts actuellement déployés pour préciser le modèle des politiques à mettre en œuvre par les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les sanctions applicables aux fournisseurs. En outre, elle est représentée au Groupe de travail intersessions sur les enquêtes, les questions disciplinaires et l'administration de la justice, créé en 2011 par le Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, et au groupe de travail chargé de la révision de l'instruction administrative ST/AI/371 sur les mesures et procédures disciplinaires.
- 30.14 Des ressources ont été désignées conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, pour financer des activités de suivi et d'évaluation. D'un montant total d'environ 469 700 dollars (budget ordinaire) et 126 500 dollars (quotes-parts hors budget ordinaire), elles sont demandées pour les composantes direction exécutive et administration et programme de travail, et devraient couvrir 37 mois de travail d'administrateur et 5 mois de travail d'agent des services généraux. Ces

ressources permettront au Bureau de procéder aux évaluations prescrites et facultatives de ses propres activités, et notamment d'examiner la saisie des données dans le Système intégré de suivi, d'évaluer la qualité des rapports établis par ses soins et d'examiner périodiquement ses activités.

- 30.15 En application de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale sur le principe de responsabilité, le Bureau poursuit l'amélioration de ses méthodes et procédures afin de se conformer aux plus hautes exigences de qualité et de tirer de ses activités de contrôle des résultats objectifs et utiles. Ses différentes divisions sont périodiquement soumises à des contrôles de qualité externes, destinés à valider ses travaux de façon indépendante, et à des audits internes qui visent à assurer qu'il se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Par ailleurs, le Bureau a chargé un groupe indépendant de quatre experts externes de procéder à un examen d'ensemble de la Division des investigations, afin d'évaluer la mesure dans laquelle son organisation, sa direction et son fonctionnement lui permettent de remplir son mandat de façon efficace et rationnelle. Il a également invité une équipe d'évaluation externe, comprenant un groupe d'experts, à étudier la manière dont la Division de l'inspection et de l'évaluation s'acquittait de ses fonctions pour le compte du Secrétariat de l'ONU.
- 30.16 Ces évaluations ont permis de déterminer les processus internes susceptibles d'être améliorés pour que le Bureau fournisse efficacement des services et rende mieux compte de ses activités aux États Membres, et d'évaluer la mesure dans laquelle le programme se conformait au Manuel d'audit interne et respectait les normes et le code de bonne conduite de l'Institut des auditeurs internes, ainsi que l'efficacité avec laquelle il répondait aux besoins de ses diverses parties prenantes. Les évaluations ont en outre permis de définir des possibilités d'amélioration des rapports afin d'en rehausser la qualité générale en présentant des conclusions et des recommandations mieux étayées.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 206 500 dollars

- 30.17 Le Bureau du Secrétaire général adjoint est chargé de la planification stratégique et du contrôle du programme de travail du Bureau des services de contrôle interne et en assure la coordination. Il coordonne l'exécution des trois sous-programmes, assure la liaison avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection et entretient des relations de travail étroites avec les autres services d'inspection et de contrôle des fonds et programmes opérationnels et d'autres organismes des Nations Unies. Enfin, il exerce un contrôle rigoureux sur la qualité des rapports présentés par le Bureau à l'Assemblée générale, supervise l'emploi des ressources et coordonne le suivi de la qualité de la gestion et de la mise en œuvre des recommandations du Bureau.

Tableau 30.8 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les programmes, les activités et les opérations du Bureau soient exécutés et gérés de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation, et faciliter les progrès de la transparence et de la responsabilisation

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Meilleur respect des délais de soumission de la documentation

a) Augmentation du pourcentage de documents d'avant session présentés dans les délais prescrits

	<i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %
b) Poursuite de la coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies	b) Maintien du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités
	<i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 11 réunions 2012-2013 (estimation) : 11 réunions 2014-2015 (objectif) : 11 réunions
c) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits	c) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels les postes d'administrateur demeurent vacants
	<i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 182 jours 2012-2013 (estimation) : 160 jours 2014-2015 (objectif) : 150 jours

Facteurs externes

- 30.18 Le Bureau devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : ses clients lui font part de leurs réactions dans les meilleurs délais et les parties extérieures se montrent coopératives.

Produits

- 30.19 Les produits de l'exercice seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts de la Cinquième Commission (6);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et rapports ponctuels sur certaines activités du Bureau à l'intention de l'Assemblée (2);
 - b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : organisation et suivi de réunions (1); planification stratégique et initiatives.
- 30.20 La répartition des ressources nécessaires au titre de la Direction exécutive et de la gestion est présentée dans le tableau 30.9.

Tableau 30.9 Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	2 541,7	2 807,0	8	8
Autres objets de dépense	199,6	399,5	–	–
Total	2 741,3	3 206,5	8	8

30.21 Le montant de 3 206 500 dollars qui est demandé se décompose de la manière suivante : a) 2 807 000 dollars pour le maintien de huit postes [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)]; et b) 399 500 dollars au titre des autres objets de dépense. L'augmentation de 265 300 dollars au titre des postes s'explique par l'effet-report de la création du poste de sous-secrétaire général en application de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale.

30.22 L'augmentation de 199 900 dollars des autres objets de dépense s'explique principalement par les dépenses non renouvelables qui seront engagées pour remplacer le système actuel de contrôle Auto Audit et Issue Track, afin que le Bureau puisse mettre en place un système de suivi en ligne et améliorer ainsi notablement l'actuel dispositif de contrôle des recommandations. Le projet a été revu et approuvé par le Bureau de l'informatique et des communications. Les coûts afférents au nouveau système seront partagés avec les opérations de maintien de la paix. Le système devant être opérationnel en 2015, la part des dépenses revenant aux opérations de maintien de la paix sera prise en compte dans le projet de budget-programme du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

B. Programme de travail

30.23 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 30.10.

Tableau 30.10 Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
1. Audit interne	16 291,3	15 433,9	48	46
2. Inspection et évaluation	7 543,4	8 015,6	23	22
3. Investigations	11 406,7	11 071,0	35	34
Total partiel	35 241,4	34 520,5	106	102
Quotes-parts hors budget ordinaire	45 422,4	60 221,1	99	147
Ressources extrabudgétaires	16 870,8	17 838,4	15	15
Total	97 534,6	112 580,0	220	264

Sous-programme 1 Contrôle interne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 433 900 dollars

- 30.24 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 1 incombe à la Division de l'audit interne. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 (Audit interne) du programme 26 (Contrôle interne) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 30.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer les dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la contribution des États Membres à la prise de décisions, et de la capacité du Secrétariat de prendre, en s'appuyant sur des audits internes, des mesures propres à renforcer les dispositifs de contrôle interne et de gouvernance et à améliorer la gestion des risques	<p>a) i) Augmentation du nombre de fois où il est pris acte des rapports de la Division de l'audit interne dans la prise de décisions des États Membres</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 9 fois 2012-2013 (estimation) : 15 fois 2014-2015 (objectif) : 18 fois</p> <p>ii) Stabilité du pourcentage de directeurs de programme se disant satisfaits de la qualité et de l'utilité des rapports de la Division de l'audit interne</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 72 % 2012-2013 (estimation) : 95 % 2014-2015 (objectif) : 95 %</p>
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'exécution des activités prescrites et renforcement de la responsabilisation des directeurs de programme	<p>b) i) Stabilité du pourcentage des recommandations d'audit jugées capitales, formulées au sujet de la responsabilisation, de l'efficacité et de l'efficacité, qui sont acceptées par les directeurs de programme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 99,6 % 2012-2013 (estimation) : 95 % 2014-2015 (objectif) : 95 %</p> <p>ii) Stabilité du pourcentage des recommandations d'audit qui sont appliquées par les directeurs de programme</p>

Mesure des résultats

2010-2011 : 67 %

2012-2013 (estimation) : 70 %

2014-2015 (objectif) : 70 %

Facteurs externes

- 30.25 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés de parvenir aux réalisations escomptées si les directeurs de programme accordent toute l'importance voulue à la conduite des audits internes et acceptent les recommandations.

Produits

- 30.26 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Service fonctionnel des séances de la Cinquième Commission (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports établis par les auditeurs à l'issue de leur mission (4);
 - b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : examen de l'application des recommandations d'audit par les départements et les bureaux (4); établissement de rapports d'audit finals (au maximum 450) à l'intention des directeurs de programme pendant l'exercice biennal.
- 30.27 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 30.12.

Tableau 30.12 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	14 769,6	14 163,0	48	46
Autres objets de dépense	1 521,7	1 270,9	–	–
Total partiel	16 291,3	15 433,9	48	46
Quotes-parts hors budget ordinaire	25 390,2	36 220,4	90	87
Ressources extrabudgétaires	16 223,0	17 190,6	15	15
Total	57 904,5	68 844,9	153	148

- 30.28 Le montant de 15 433 900 dollars couvrira la reconduction de 46 postes [1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 10 P-4, 10 P-3, 6 P-2, 4 G(1°C) et 8 G(AC)] pour un montant total de 14 163 000 dollars, ainsi que d'autres objets de dépense, pour un montant total de 1 270 900 dollars. La diminution de 606 600 dollars des dépenses prévues au titre des postes est due à la suppression proposée d'un poste de

chef de service (D-1) et d'un poste d'assistant administratif [G(AC)], en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 30.6). La diminution de 250 800 dollars des crédits demandés au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par la réduction des dépenses liées : a) aux services de consultants (grâce au recours plus fréquent à des spécialistes internes); b) aux services contractuels (du fait que les travaux de mise au point de la méthode d'audit prévus pour l'exercice biennal seront limités); c) aux voyages (de plus en plus remplacés par des services de vidéoconférence et de téléconférence).

- 30.29 Le sous-programme est financé par d'autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement, qui devraient s'élever à 36 220 400 dollars et permettre de financer 87 postes (65 P, 4 G, 14 SM et 4 AL), et par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 17 190 600 dollars qui serviront à financer 15 postes (9 P, 4 G et 2 AL). Ces ressources serviront également à financer les activités d'audit concernant les fonds et programmes des Nations Unies, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ONU-Habitat, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, les activités de coopération technique et les opérations de maintien de la paix. L'augmentation de 11 797 800 dollars par rapport aux ressources prévues pour l'exercice 2012-2013 est principalement due à l'augmentation des dépenses relatives aux postes engagées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Sous-programme 2 Inspection et évaluation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 015 600 dollars

- 30.30 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de l'inspection et de l'évaluation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 (Inspection et évaluation) du programme 26 (Contrôle interne) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 30.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'application du principe de responsabilité, accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'incidence de la mise en œuvre des programmes et veiller à ce que les résultats de l'évaluation aient un effet correspondant sur la planification stratégique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Renforcement de la contribution des États Membres à la prise de décisions et de la capacité du Secrétariat de prendre, en s'appuyant sur les inspections et évaluations du Bureau des services de contrôle interne, y compris les conclusions de l'auto-évaluation, des mesures propres à évaluer la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et des activités menées sur les questions thématiques

Indicateurs de succès

i) Augmentation du pourcentage d'inspections et d'évaluations relatives aux programmes et aux domaines thématiques qui ont contribué à éclairer les décisions portant sur l'évaluation de la pertinence, de l'efficience et de l'efficacité de l'exécution des programmes

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 59,2 %

2014-2015 (objectif) : 60 %

- ii) Augmentation du nombre de programmes ayant été soumis à évaluation et à inspection

Mesure des résultats

2010-2011 : 2

2012-2013 (estimation) : 5

2014-2015 (objectif) : 7

Facteurs externes

- 30.31 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les directeurs de programme accordent toute l'importance voulue à la conduite des inspections et des évaluations, acceptent les recommandations et en appuient pleinement l'application et se montrent ouverts aux conseils et aux orientations proposées dans le cadre de l'auto-évaluation.

Produits

- 30.32 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : séances de la Cinquième Commission consacrées aux questions d'évaluation (14);
 - ii) Comité du programme et de la coordination :
 - a. Service fonctionnel des réunions de divers comités intergouvernementaux ou comités d'experts directement intéressés par les différents programmes évalués (14) et des séances du Comité du programme et de la coordination (10);
 - b. Document à l'intention d'organes délibérants : rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation (1); rapports d'évaluation approfondie (6); rapports d'évaluation sur des sujets choisis par le Comité du programme et de la coordination (1); examen triennal (1);
 - b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :
 - i) Inspections : cinq rapports d'inspection; contribution au rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (1); suivi de l'application des recommandations issues des inspections concernant l'état de leur mise en œuvre (1); appui au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (1);
 - ii) Évaluations : contribution au rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (1); évaluations approfondies (2); examen de l'application, par les départements et bureaux, des recommandations d'évaluation approuvées (2); appui au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (1); évaluations à la demande de clients (2).
- 30.33 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 30.14.

Tableau 30.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	6 305,1	6 564,3	23	22
Autres objets de dépense	1 238,3	1 451,3	–	–
Total partiel	7 543,4	8 015,6	23	22
Ressources extrabudgétaires	1 982,5	2 035,6	3	3
Total	9 525,9	10 051,2	26	25

- 30.34 Les crédits prévus de 8 015 00 dollars permettront de financer la reconduction de 22 postes [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 5 P-2 et 4 G(AC)] pour un montant de 6 564 300 dollars, ainsi que les autres objets de dépense, pour un montant de 1 451 00 dollars. L'augmentation nette de 259 200 dollars des dépenses relatives aux postes est due à l'effet-report de la création de 6 postes (3 P-3 et 3 P-2) comme suite à la résolution 66/248 de l'Assemblée générale. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression proposée d'un poste de directeur adjoint (D-1), en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 30.6). Un poste de temporaire a été prévu à titre exceptionnel pour assurer la continuité du financement du poste D-1 pour l'année 2014 afin que la mise en place de la nouvelle structure hiérarchique se fasse sans heurt, comme indiqué au tableau 30.6.
- 30.35 Les autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement devraient s'élever à 2 035 600 dollars et permettre de financer trois postes d'administrateur ainsi que des activités d'inspection et d'évaluation à l'appui des opérations de maintien de la paix. L'augmentation prévue de 53 100 dollars par rapport aux ressources prévues pour l'exercice 21012-2013 est principalement due à l'augmentation des dépenses relatives aux postes engagées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Sous-programme 3 Investigations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 071 000 dollars

- 30.36 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division des investigations. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 (Investigations) du programme 26 (Contrôle interne) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 30.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer un respect plus rigoureux du principe de responsabilité en menant des investigations sur les éventuels cas de violation des règles ou règlements

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la qualité et de la rapidité des investigations afin de permettre l'adoption de mesures efficaces en cas de faute

a) i) Augmentation du pourcentage de rapports de clôture et d'enquête^a qui sont établis dans les délais prescrits

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 80 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du pourcentage de rapports de clôture et d'enquête qui donnent lieu à l'application de mesures correctives dans les 12 mois qui suivent leur établissement

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 80 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

b) Renforcement de la sensibilisation du personnel des Nations Unies, notamment des directeurs de programme, en vue de prévenir les fautes ou d'intervenir comme il convient en cas de faute

b) i) Augmentation du nombre de membres du personnel des Nations Unies chargés de mener des investigations ou d'accomplir des tâches connexes auxquels une formation aux techniques d'investigation est dispensée

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 80 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation visant à informer le personnel de l'Organisation des Nations Unies des conséquences des comportements répréhensibles, et des mécanismes prévus à cet effet

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 2 activités

2014-2015 (objectif) : 4 activités

iii) Augmentation du nombre de cas signalés au Bureau par des membres du personnel de l'Organisation

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 50 %

2014-2015 (objectif) : 80 %

^a Les rapports d'enquête s'entendent uniquement des rapports dans lesquels la faute a été établie. Lorsque l'investigation ne permet pas d'établir les faits signalés, ce sont des rapports de clôture qui sont publiés.

Facteurs externes

- 30.37 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées si les parties extérieures coopèrent aux investigations.

Produits

- 30.38 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : service des séances de la Cinquième Commission (4);
 - Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire/autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement/fonds extrabudgétaires) : contrôle interne : évaluation des possibilités de fraude et d'autres violations dans les programmes, au moyen de l'analyse des mécanismes de contrôle dans des opérations à risque et dans les bureaux hors Siège (1); fourniture d'une assistance et de conseils sur la prévention des fraudes et autres fautes professionnelles ainsi que sur le gaspillage des ressources, les abus de pouvoir et les irrégularités de gestion (1); fourniture d'une assistance et de services d'experts aux directeurs de programme ainsi qu'aux fonds et programmes dotés d'une administration distincte et aux services d'investigation d'autres organismes internationaux pour répondre à leurs besoins en matière d'investigation (1); amélioration permanente de l'unité de suivi confidentiel instituée par l'instruction administrative ST/AI/397 (1); services d'investigation dans le cadre du contrôle de l'exécution des activités confiées à des fonctionnaires des Nations Unies attachés aux missions créées par le Conseil de sécurité (1); gestion de 200 affaires supplémentaires (estimation prudente) concernant des vols, des détournements de fonds, de la contrebande, des cas de corruption et d'autres fautes professionnelles ainsi que le gaspillage des ressources, les abus de pouvoir et les irrégularités de gestion (1).
- 30.39 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 30.16.

Tableau 30.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	10 193,4	10 071,0	35	34
Autres objets de dépense	1 213,3	1 000,0	–	–
Total partiel	11 406,7	11 071,0	35	34

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Quotes-parts hors budget ordinaire	18 049,7	21 965,1	6	57
Ressources extrabudgétaires	647,8	647,8	–	–
Total	30 104,2	33 683,9	41	91

- 30.40 Les crédits prévus de 11 071 000 dollars permettront de financer la reconduction de 34 postes (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 2 G(AC), 5 G(1°C) et 2 AL), pour un montant de 10 071 000 dollars, ainsi que d'autres objets de dépense, pour un montant de 1 million de dollars. La diminution nette de 122 400 dollars des crédits demandés au titre des postes est principalement due à la suppression proposée d'un poste d'enquêteur adjoint de 1^{re} classe à Vienne, comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 30.6). Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements et des dépenses communes de personnel en raison du transfert proposé de cinq postes du sous-programme entre les lieux d'affectation, selon les modalités suivantes : 2 postes d'enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2) et 1 poste d'enquêteur (P-3) transférés de Vienne à New-York; 1 poste d'enquêteur (P-4) transféré de Nairobi à New-York; et 1 poste d'enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2) transféré de Vienne à Nairobi.
- 30.41 On se souviendra que le Secrétaire général a fait une proposition analogue dans le cadre des budgets-programmes biennaux pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013, qui a été soutenue par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [voir A/64/7 (par. IX.21 et IX.23) et A/66/7 (par. IX.12)], mais que l'Assemblée générale a décidé de ne pas y donner suite dans ses résolutions 66/246 et 66/243, réaffirmant sa résolution 63/287. Au vu des décisions prises par l'Assemblée au sujet des transferts, il convient de rappeler que le nombre de dossiers à traiter à New-York continue d'augmenter au fil du temps par rapport à Vienne ou à Nairobi. Les transferts sont proposés en vue de garantir une utilisation plus efficace des ressources de manière à répondre aux besoins effectifs d'activités d'investigation financées au moyen du budget ordinaire à New York, Vienne et Nairobi. On a dénombré, pour 2011 et 2012, 84 nouveaux dossiers ouverts à New York contre 31 à Vienne et 30 à Nairobi. Le temps nécessaire aux investigations est variable. Certaines investigations peuvent prendre plus d'un an. Les fonctions qui donnent souvent lieu à ces activités (administration, gestion des ressources humaines et gestion financière) étant essentiellement centralisées au Siège, le nombre des dossiers traités à New York est sensiblement supérieur à celui des dossiers traités dans les autres lieux d'affectation.
- 30.42 Les effectifs chargés des investigations se composent de 10 postes d'enquêteur au Siège, 10 postes d'enquêteur à Vienne et 2 postes d'enquêteur à Nairobi. Les titulaires de cinq autres postes du Siège imputés au budget ordinaire sont chargés de fonctions essentielles de criminalistique, d'assurance qualité et d'appui juridique. Les transferts initialement proposés ne visaient pas ces fonctions à Vienne ou à Nairobi. La redistribution des postes dans les différents lieux d'affectation permettrait d'adapter les ressources humaines disponibles à la charge de travail et d'améliorer ainsi l'efficacité et l'efficience des enquêtes.
- 30.43 Le transfert d'un poste d'enquêteur P-4 de Nairobi à New York est donc proposé pour répondre aux demandes résultant de l'intégration des fonctions de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats et fournir un appui supplémentaire relatif aux achats à tous les bureaux. Dans le même temps, la demande moindre d'investigations relatives aux achats (qui touchent pour l'essentiel le

compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) imputables au budget ordinaire à Nairobi sera traitée par un enquêteur adjoint P-2 qui sera transféré de Vienne, où les moyens sont supérieurs à la demande.

- 30.44 Le transfert de deux P-2 et d'un P-3 de Vienne à New York permettra de répondre aux exigences de qualité concernant les rapports d'investigation et les activités d'appui après enquête. Ces exigences concernent essentiellement le nouveau système d'administration de la justice, car tous les rapports d'enquête comportant des conclusions défavorables qui entraîneront des poursuites nécessiteront d'importantes activités d'appui après les investigations, y compris sur le plan de la documentation et des témoignages dans chaque affaire, qui n'étaient pas nécessaires dans l'ancien système. En outre, un appel pourra être formé même pour les affaires qui ne donnent pas lieu à enquête ou qui sont closes après enquête, faute de preuves, et nécessitera un appui juridique, opérationnel et administratif qui n'avait pas à être fourni auparavant. Il est proposé de transférer deux postes au Siège, à la Section des pratiques professionnelles, et d'affecter 1 poste d'enquêteur (P-3) au renforcement de l'activité du Groupe de la criminalistique numérique, dont le chef est en poste basé à New York.
- 30.45 La réduction de 213 300 dollars des crédits demandés au titre des dépenses autres que les postes est largement due à la diminution du nombre des voyages, tenant compte des dépenses passées, et au recours croissant aux services de téléconférence et de vidéoconférence quand cela est possible.
- 30.46 Le sous-programme bénéficiera de ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 647 800 dollars, ainsi que d'autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement d'un montant de 21 965 100 dollars. Ces ressources serviront à financer 57 postes [44 P, 1 G(1°C), 5 G(AC), 6 AL et 1 SM) dont les titulaires se consacreront aux activités d'enquête relatives aux fonds et programmes des Nations Unies, au Tribunal pénal international pour le Rwanda et aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation prévue de 3 915 400 dollars du volume estimatif des ressources nécessaires par rapport aux ressources prévues pour l'exercice 2012-2013 est principalement due à l'augmentation des dépenses relatives aux postes engagées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et notamment à la transformation en postes de 51 emplois de temporaire.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 603 200 dollars

- 30.47 C'est le Service administratif qui est chargé de fournir l'appui technique nécessaire au bon déroulement du programme de contrôle interne.

Produits

- 30.48 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants : conseils aux responsables du Bureau des services de contrôle interne sur les questions administratives, financières, budgétaires et relatives au personnel (1); service de l'organe de contrôle du Bureau des services de contrôle interne (1) et administration des effectifs et des crédits du Bureau des services de contrôle interne à New York, à Genève, à Vienne, à Nairobi et dans d'autres lieux d'affectation, y compris les diverses missions de maintien de la paix et les tribunaux, en vertu des pouvoirs délégués par le Secrétaire général (voir ST/AI/401 et ST/AI/2003/4) et conformément aux dispositions réglementaires de l'ONU (1).
- 30.49 La répartition des ressources nécessaires au titre de l'appui au programme est indiquée dans le tableau 30.17.

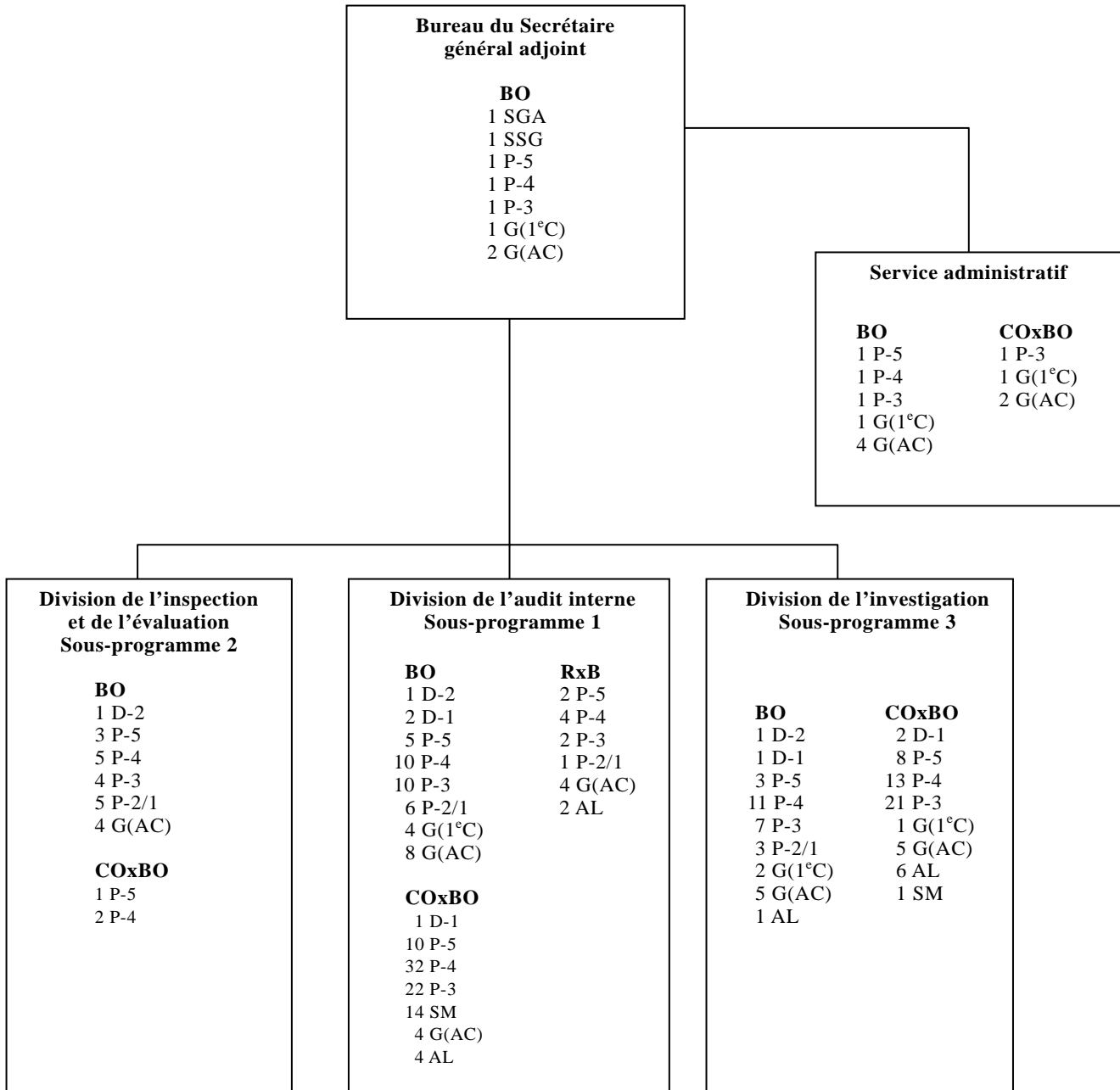
Tableau 30.17 Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 892,5	1 892,5	8	8
Autres objets de dépense	845,0	710,7	–	–
Total partiel	2 737,5	2 603,2	8	8
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 309,8	1 515,6	4	4
Total	4 047,3	4 118,8	12	12

- 30.50 Le montant de 2 603 200 dollars permettra : a) de reconduire huit postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)], pour un montant de 1 892 500 dollars; b) de couvrir d'autres objets de dépense, pour un montant de 710 700 dollars. La diminution de 134 300 dollars des crédits demandés au titre des dépenses autres que les postes concerne essentiellement le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les services contractuels, comme l'indique le tableau 30.7.
- 30.51 Le sous-programme bénéficiera d'autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement d'un montant estimatif de 1 515 600 dollars, qui serviront à financer quatre postes (1 P et 3 G) dont les titulaires fourniront l'appui technique nécessaire au bon déroulement du programme de contrôle interne concernant les activités liées aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation prévue de 205 800 dollars par rapport aux ressources prévues pour l'exercice 2012-2013 est principalement due à l'augmentation des dépenses relatives aux postes engagées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

(A/65/5 (Vol. I), chap. II)

Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accélérer l'évaluation des risques de l'ensemble des entités qui relèvent de sa compétence (par. 454).

Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accroître encore le taux d'exécution de ses missions d'audit, notamment en réduisant son taux de vacance de postes (par. 456).

La Division de l'audit interne a adressé l'évaluation des risques en 2011 et continue d'examiner et de réviser régulièrement les activités correspondantes.

En cours : la Division de l'audit interne a mis en place de nouvelles procédures internes d'établissement de rapports et de suivi afin que ses responsables puissent connaître en temps réel l'état d'avancement de ses différentes missions d'audit et prendre les mesures nécessaires lorsque les objectifs risquent de ne pas être atteints. La Division a réduit son taux de vacance de postes et continue, dans la mesure du possible, de s'employer à pourvoir plus rapidement les postes.

Annexe III**Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015**

<i>A/60/6 (Sect. 31), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
31.36 b)	Règlement des dossiers en souffrance relatifs à la période 1998-2003	1	Recommandation appliquée. Tous les dossiers en souffrance antérieurs à 2008 ont été traités
31.36 b)	Examen de l'application, par les départements et bureaux, des recommandations issues des investigations et fourniture d'assistance	1	Vu la nature de ses attributions, la Division des investigations émet des recommandations mais ne se charge pas d'en examiner l'application par les bureaux et départements concernés
31.27 a) ii) b)	Documentation destinée aux organes délibérants : examens triennaux	2	Une évaluation du programme prescrite, ayant été présentée au Comité du programme et de la coordination trois ans avant l'exercice biennal 2014-2015, un examen triennal est prévu pour 2014.
Total		4	